

LE DISCOURS DU TRÔNE

ADRESSE EN RÉPONSE

Le Sénat passe à la suite de la discussion, suspendue hier, sur la motion de l'honorable M. Hurtubise tendant à voter une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable JOHN T. HAIG: Honorables sénateurs, j'ai pris connaissance du discours du trône où j'ai relevé certaines questions; les produits alimentaires, l'embauchage, les marchés, les prêts, la reconversion, les régies, le logement, la réadaptation des anciens combattants, et le reste, dont j'ai l'intention de vous entretenir, sans chercher à les discuter dans l'ordre dans lequel elles apparaissent dans le discours du trône.

La présente session est en réalité la première du temps de paix. Il est vrai que l'an dernier, lorsque le Parlement s'est réuni, tous nos ennemis avaient déposé les armes, mais l'esprit de guerre persistait encore dans notre pays. Maintenant que la guerre a pris fin, nous nous rendons compte que nous avons à envisager tous les problèmes qui accompagnent le monde en paix. Quelques-uns de ces problèmes exigent des solutions plus compliquées encore que ceux qui se posent en temps de guerre, parce que dans ce dernier cas nous connaissons nos ennemis, tandis qu'en temps de paix nous ne les connaissons pas.

L'honorable M. LACASSE: Nous cherchons à les découvrir.

L'honorable M. HAIG: Oui, nous cherchons à les découvrir. Pour rappeler ici des paroles prononcées dans l'autre Chambre, je dis qu'il sera plus ardu de gagner la paix que de gagner la guerre. Nous en sommes en partie responsables. Il n'est pas facile de maintenir en temps de paix l'enthousiasme déployé au cours de la guerre. Quand nos fils et nos filles se trouvaient sur la ligne de combat, nous pensions qu'il n'y avait rien de trop bon pour eux. Le retour de la paix nous fait comprendre que la mise à exécution de notre programme d'après-guerre dépend de la somme d'argent que nous pourrions recueillir, soit par des impôts, soit par des emprunts. Je le répète donc, il sera plus ardu de gagner la paix que de gagner la guerre.

Je me propose de discuter les affaires nationales tout comme si je m'adressais à un conseil d'administration; c'est-à-dire que je m'efforcerai de parler en homme d'affaires. La première question qui me vient à l'idée a trait à la conférence entre le Dominion et les provinces. Cette conférence a déjà tenu plusieurs séances et elle se réunira de nouveau d'ici quelques semaines. Nous qui habitons

l'hon. M. ROBERTSON.

les plus petites et aussi les moins riches provinces, désirons avec impatience qu'on en vienne à un accord de nature à assurer une plus juste distribution de biens dans notre pays. J'admets volontiers que les deux provinces centrales ont des problèmes qui leur sont propres. Je comprends fort bien que les premiers ministres de ces provinces, et aussi, de fait, leurs habitants, craignent d'abandonner un trop grand nombre de leurs droits au Dominion. Le Canada est une fédération de provinces. Au sens rigoureux de la loi, tel n'est peut-être pas le cas; mais il en est bien ainsi en réalité. Lors de la Confédération, les provinces du Canada de ce temps-là, le Haut et le Bas Canada,—maintenant Ontario et Québec,—et les deux provinces maritimes, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, s'entendaient pour former une union. Nous ne devons jamais oublier ce point. Je suis convaincu que les habitants de l'Ontario et du Québec sont des gens raisonnables et qu'à titre de Canadiens ils veulent que leurs frères canadiens des autres provinces aient au moins une chance raisonnable de participer à la vie économique du Canada. A un point de vue, Ontario et Québec se trouvent dans la même situation: l'une et l'autre produisent une plus forte proportion de la richesse nationale que celle que produisent les autres provinces. Tout de même, il est difficile d'indiquer exactement quelles quantités de ces biens proviennent du Québec ou de l'Ontario, et quelles quantités sont produites au Manitoba, au Nouveau-Brunswick, dans la Nouvelle-Ecosse ou dans l'une quelconque des petites provinces. Je conseillerais instamment aux provinces d'Ontario et de Québec,— et la Colombie-Britannique se trouve passablement dans la même situation,— de se rappeler qu'elles font partie du Canada et de ne pas tenir les trois provinces maritimes et les trois provinces de l'Ouest pour des parents pauvres, mais bien également pour des parties du Dominion. Nous aimons notre Canada; nous apprécions et admirons l'importance de l'Ontario et du Québec, mais nous sommes d'avis que cette importance même fait naître des devoirs envers les autres provinces.

Des VOIX: Très bien.

L'honorable M. HAIG: Je tiens ensuite à traiter du code du travail applicable à tout le Canada. Je sais que je me risque ici sur un terrain dangereux, car les provinces ne veulent pas abandonner leurs droits constitutionnels. A ce sujet, je prie les honorables sénateurs de se rappeler que j'exprime mes opinions personnelles. A mon avis, les ouvriers ont droit à un code du travail qui s'applique à tout le pays. Le seul organisme